

## Présomption d'innocence et tribunaux sont-ils indispensables si l'accusé a vraiment l'air méchant ?



Adèle Haenel a tous les accents de la sincérité, mais on aimerait bien que la présomption d'innocence continue de s'appliquer en France et qu'une salve de tweets rageurs adossée à un papier d'enquête, même crédible, ne suffise pas à envoyer un type en prison.

Avec Hugues  
Serraf

Un peu débranché du cinéma français depuis quelques années, je n'ai découvert l'existence d'Adèle Haenel, victime (présumée), et de Christophe Ruggia, harceleur (potentiel), que lorsque Mediapart m'a informé [de la nature \(possible\) de leurs relations](#)

Je ne suis pas né de la dernière pluie, j'ai suivi les révélations #MeToo d'assez près, je sais que les prédateurs, et singulièrement dans les milieux du spectacle ou de la mode, ne sont pas juste des épouvantails rhétoriques pour néo-fems radicales et hantent et bel bien les loges, les plateaux, et les chambres d'hôtels, mais la rapidité avec laquelle le réalisateur du pertinemment nommé « [Dans la tourmente](#) » s'est retrouvé au pilori social et professionnel a fait plus que m'interpeller. J'ai même carrément trouvé ça un peu flippant, à vrai dire.

A la lire et à l'écouter, la comédienne a d'ailleurs tous les accents de la sincérité et, intuitivement, c'est de son côté que je ferais moi-même pencher la balance. Enfin, à la lire et à l'écouter *au travers de tout un tas de filtres médiatiques convenablement orientés* bien entendu, puisque c'est toute l'étendue de ma science sur ce dossier ; et de la vôtre.

Pour autant, décréter qu'au nom de la dénonciation de relations hommes-femmes notoirement déséquilibrées, [on puisse désormais faire l'impasse sur la présomption d'innocence](#) dans un Etat de droit, c'est un peu comme réclamer le retour de la peine de mort pour les assassins d'enfants. Du principe à géométrie variable.

A fortiori lorsqu'on remarque que Mediapart, le média qui sort l'enquête, et [dont on se souvient de l'aveuglement dans l'affaire Tariq Ramadan](#), un télévangéliste radical bien plus gravement mis en cause et de manière bien plus étayée et circonstanciée.

Bref, dans un pays où la presse sert avant tout de relais idéologique et privilégie notamment le commentaire et le storytelling sur l'énoncé des faits, il vaut mieux laisser aux juges, aux avocats et aux jurés la prérogative d'expédier des gens en taule. Ça peut sembler anecdotique dit comme ça, et le réalisateur en question est peut-être une belle crapule, mais il serait bien qu'il ait droit à un autre tribunal que celui de l'opinion.

A lire également : [Adèle Haenel, #MeeToo et ces procès médiatiques qui font abstraction de l'Etat de droit](#)